

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 11 mai 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10 et 11 mai 2017

2017 DJS 167 Subvention (4 000 euros) à l'association Afrique et Nouvelles Interdépendances (14e).

Mme Pauline VÉRON, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 25 avril 2017 par lequel Madame la Maire de Paris propose une subvention à l'association Afrique et Nouvelles Interdépendances ;

Sur le rapport présenté par Madame Pauline VÉRON, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 4 000 euros est attribuée à l'association Afrique et Nouvelles Interdépendances (13593), domiciliée à la Maison des associations du 14e arrondissement, 22 rue Déparcieux à Paris (14e) pour son projet « Marianne et Moi » (2017_02324).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 422, ligne VF88004 « Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la jeunesse » du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices 2017 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO